

Procès-verbal de réunion du Conseil Municipal
du 02 décembre 2022 à 18h30 en mairie

Date de convocation : 28 novembre 2022

Nombre de conseillers municipaux : 15

Sous la présidence de Madame Isabelle DUBUT, maire.

Présents :

Claude BONDUELLE, Servane CARON, Cynthia COTELLE, Jean-Yves DECOCK, Francis DELABY, Isabelle DUBUT, Thibaut HULLAERT, Martine LANGLOIS, Gérald LAQUERRIERE, Françoise LEMARCHAND, Antonio PREVOST, Hélène ROHAUT, René THIEBAUT.

Absents excusés :

Angélique SAINNEVILLE, Aurélie LEVEQUE.

Procurations :

Angélique SAINNEVILLE donne procuration à Claude BONDUELLE.

Aurélie LEVEQUE donne procuration à Jean-Yves DECOCK.

Secrétaire de séance :

Claude BONDUELLE.

Le quorum est atteint, le conseil municipal étant composé de 15 personnes.

Ordre du jour de la séance : Extrait de la convocation.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 12/09/2022 et celui du 23/11/2022
- Frais supplémentaires formation permis B Monsieur OVIEVE et Monsieur LE DUN
- Devis bilan de compétences Monsieur HINARD
- Création d'un poste à temps complet au secrétariat de mairie au 01/01/2023
- Contrats d'assurances CNP
- Subvention voyage collège (5 élèves)
- Recensement de la population 2023 : le coordonnateur communal / création de 3 postes d'agents recenseurs – dotation recensement / versement de l'indemnité
- Parc « éolien » sur la commune de LAVERRIERE
- **COMPTABILITE** :
 - Décisions modificatives (poteau incendie – redevance modernisation des réseaux)
 - Non-valeur budget commune et assainissement
 - Création de 2 nouvelles commissions (associations et marché local)
 - Formation des élus
 - Questions diverses

Veuillez agréer, Madame, Monsieur,, l'expression de ma considération

Le Maire,

Isabelle DUBUT



CB

Après avoir attendu cinq minutes l'arrivée de Monsieur Thibaut HULLAERT qui avait prévenu de son retard, la réunion du Conseil Municipal commence à 18h35 avec l'accord du dit Conseil.

Avant d'ouvrir la séance du Conseil Municipal, Madame le Maire revient sur le déroulement du Conseil Municipal du 23 novembre 2022. Elle reconnaît qu'elle devait joindre tous les documents avec la convocation, ce qu'elle n'a pas fait. Elle évoque sa déception par rapport à ce qui s'est passé. Puis, elle ouvre les débats.

Nomination du Secrétaire de séance : Monsieur Claude BONDUELLE ayant procuration de Madame Angélique SAINNEVILLE, il se propose pour la remplacer étant donné qu'elle remplissait antérieurement cette fonction. Le Conseil municipal le nomme secrétaire de séance.

Monsieur Claude BONDUELLE relève que la présence de Madame Laurie DRAGEE, employée communale du secrétariat, n'est pas indispensable à cette réunion. Cette démarche intervenant dans un souci d'économie des deniers publics, il souhaite retirer le personnel communal de cet emploi. Madame le Maire insiste pour que cela perdure, même pour les futures réunions.

Madame Hélène ROHAUT et Monsieur Claude BONDUELLE évoquent : Une délibération devant être votée au cours de cette réunion qui concerne cette employée communale pour une création de poste l'intéressant directement. Un très fort taux d'impôts fonciers sur la commune, puisqu'avec 62,62 %, nous sommes les deuxièmes plus chers des 88 communes de la CCPV et les septièmes pour le département sur presque 700 communes, nécessite un budget plus drastique car depuis leurs constructions, les édifices publics n'ont jamais bénéficié d'entretien ;

Monsieur Thibaut HULLAERT s'interroge sur la situation financière de la commune.

Après discussions, à la demande de Madame le Maire, un vote est décidé. Madame Hélène ROHAUT et Monsieur Claude BONDUELLE s'y opposent; Monsieur Gérard LAQUERRIERE s'abstient. A la suite de cela, Madame Laurie DRAGEE reste à cette réunion.

Madame le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour, dans la partie comptabilité, une troisième décision modificative pour le versement des salaires des agents en CDD, car la ligne budgétaire n'est pas suffisante, ou en cas de refus, faire une réunion de Conseil Municipal d'ici deux ou trois jours.

Monsieur Claude BONDUELLE refuse qu'une délibération soit prise sans être inscrite à l'ordre du jour reprochant l'information tardive sans raison valable. Madame le Maire indique que c'est au moment d'établir les fiches de paie qu'elle s'en est aperçue. Monsieur Claude BONDUELLE conteste la légalité de cette délibération car non-inscrite à l'ordre du jour. Madame Hélène ROHAUT regrette de ne pas avoir de vue sur le budget malgré nos demandes répétées et demande que la réglementation soit respectée. Monsieur Claude BONDUELLE affirme qu'il ne peut pas supporter ce non-respect de la réglementation. Monsieur Francis DELABY exprime vivement son désaccord vis-à-vis de Monsieur Claude BONDUELLE. Madame le Maire propose à ce dernier de démissionner.

Madame le Maire demande l'approbation des Procès-Verbaux :

Pour le Procès-Verbal du 12 septembre 2022 :

Claude BONDUELLE s'abstient et demande ce qu'il advient des questions diverses. Les réponses suivantes sont obtenues de Madame le Maire :

- Pour le presbytère, un expert des domaines est passé pour visiter. Il doit fournir un rapport que nous n'avons pas encore reçu. Il nous donnera la valeur estimative du bien.
- Le matériel informatique est installé au secrétariat.
- Pour la verbalisation électronique et les ASVP cela va se faire, c'est en attente.
- Pour le câblage informatique nous n'avons toujours pas de date pour l'installation par l'entreprise.
- Concernant la fibre à l'école, je n'ai pas de dernière nouvelle, la gaine est bouchée, c'est en attente.
- Chez Monsieur BOBINET, c'est fait, la haie est coupée.

CR

- Les procédures d'abandon de maison, ce n'est pas avancé, pour l'instant c'est en attente.
- La remise en état des inscriptions sur les monuments est faite.
- Pour le parcours sportif, nous sommes occupés de rédiger les demandes de subventions.
- Madame Angélique SAINNEVILLE avait demandé, « si possible, d'envoyer un courrier aux habitants de la rue de l'Europe afin d'en condamner l'accès pendant les heures d'entrée et sortie pour plus de sécurité ». Monsieur Claude BONDUELLE cite les textes autorisant cela. Madame le Maire indique que les gens ont été informés par courrier, mais qu'il n'y aura pas d'interdiction de circuler.

Vote abstention 1 : Claude BONDUELLE

Vote pour 14 : Servane CARON, Cynthia COTELLE, Jean-Yves DECOCK, Francis DELABY, Isabelle DUBUT, Thibaut HULLAERT, Martine LANGLOIS, Gérald LAQUERRIERE, Françoise LEMARCHAND, Aurélie LEVEQUE, Antonio PREVOST, Hélène ROHAUT, Angélique SAINNEVILLE, René THIEBAUT.

Le procès-verbal du 12 septembre 2022 est adopté à la majorité des suffrages exprimés.

Pour le Procès-Verbal du 23 novembre 2022 :

Madame le Maire indique qu'elle a déjà rectifié le PV définitif pour les deux personnes omises, à savoir Monsieur Francis DELABY et Mme Cynthia COTELLE.

Monsieur Claude BONDUELLE relève aussi que Madame Angélique SAINNEVILLE est indiquée comme secrétaire de séance alors que le Conseil Municipal n'a pas eu le temps de nommer cette personne. Il demande que soit mise au vote « l'approbation » de ce PV.

Vote d'abstention 1 : Jean-Yves DECOCK

Vote contre 5 : Claude BONDUELLE ; Thibaut HULLAERT ; Antonio PREVOST ; Hélène ROHAUT ; Angélique SAINNEVILLE.

Vote pour 9 : Servane CARON ; Cynthia COTELLE ; Francis DELABY ; Isabelle DUBUT ; Martine LANGLOIS ; Gérald LAQUERRIERE ; Françoise LEMARCHAND ; Aurélie LEVEQUE ; René THIEBAUT.

Madame le Maire affirme que l'erreur concernant le nom du secrétaire de séance sera rectifiée.

Le procès-verbal du 23 novembre 2022 est adopté à la majorité des suffrages exprimés.

Frais supplémentaires formation permis B. Monsieur OVIEVE et Monsieur LEDUN :

Madame le Maire indique que la photocopie présentée initialement ne comportait pas tous les éléments. Le montant pour la démarche ANTS ne se voyait pas. De fait, il y a 295 € de plus pour effectuer ces formations. Diverses questions sont posées par des Conseillers Municipaux.

Mise au vote, tout le monde accepte cette délibération.

Devis bilan de compétences de Monsieur HINARD :

Un devis pour un bilan de compétence a été établi pour un montant de 1320€, il concerne Monsieur HINARD.

Mis au vote, tout le monde accepte cette délibération.

Création d'un poste à temps complet au secrétariat de la mairie au 01/01/2023 :

Madame le Maire signale qu'elle a mis le document indiquant ce projet de délibération à disposition des Conseillers Municipaux. Elle pense qu'il est nécessaire de créer ce poste et que ce vote ne concerne pas le recrutement de l'employée communale présente ce soir, mais d'une personne en général. Elle pense aussi que tout le monde a constaté ce besoin depuis des mois. Monsieur Thibaut HULLAERT demande si c'est un poste définitif ou non, Madame le Maire confirme que « oui ».

Monsieur Claude BONDUELLE signale que la bibliothécaire est venue en renfort. Madame le Maire indique que ce n'est que pour l'instant. Claude BONDUELLE rappelle qu'en réunion des adjoints il

CB

était convenu que la bibliothécaire intègre en partie le secrétariat. Il évoque aussi le personnel actuellement à 50 % et demande si en janvier il sera ou pas à 80 %, Madame le Maire ne peut pas répondre à cette question pour l'instant.

Madame Hélène ROHAUT rappelle à Madame le Maire qu'en réunion des adjoints avait été prévu que la bibliothécaire serait au secrétariat à 30 %. Madame le Maire rectifie en indiquant un 40 %, mais qu'elle n'a pas demandé de changement de contrat au Comité technique paritaire. Elle nous indique que la bibliothécaire ne souhaitait pas changer son contrat. Madame Hélène ROHAUT rappelle qu'il y avait un besoin pour l'archivage qui était convenu.

Madame le Maire insiste sur le besoin concernant ce poste à 35 heures. Madame Hélène ROHAUT est persuadée que ce besoin existe, mais que, pour présenter ce dossier il faut l'avoir travaillé et que le financement n'est pas prévu.

Monsieur Claude BONDUELLE évoque le poste prévu de Monsieur Stéphane HINARD à l'assainissement. Il demande le temps imparti pour cette activité. Madame le Maire répond qu'elle ne sait pas, mais qu'il a fait les formations pour cela et qu'il agit de temps en temps. C'est principalement Messieurs Vincent VIGUOINE et Jean-Luc DELABY qui occupent ce poste. Monsieur Claude BONDUELLE rappelle que Monsieur Jean-Luc DELABY n'a pas la formation nécessaire, et que ce poste à temps complet présenté aujourd'hui pourrait plus être un CDD, en attendant d'obtenir tous les éléments pour décider.

Madame Hélène ROHAUT évoque nos demandes pour avoir une vue sur le budget.

Monsieur Thibaut HULLAERT déclare être gêné par le côté définitif de ce poste en CDI, il se demande si le besoin sera définitif.

Madame le Maire veut remettre la délibération à plus tard.

Monsieur Claude BONDUELLE demande que le vote se fasse pour ces 35 heures à temps complet.

Monsieur Thibaut HULLAERT trouve anormal de prendre une décision pour un poste qui sera attribué pour toute la carrière du fonctionnaire territorial et que nous n'avons pas tous les éléments pour voter. Le document présenté pour ce vote ne comporte aucune information nécessaire pour une prise de décision sur un CDI.

Madame le Maire déclenche le vote de cette délibération.

Vote contre 8 : Claude BONDUELLE ; Thibaut HULLAERT ; Martine LANGLOIS ; Gérald LAQUERRIERE ; Françoise LAMARCHAND ; Antonio PREVOST ; Hélène ROHAUT ; Angélique SAINNEVILLE.

Vote abstention 6 : Servane CARON ; Cynthia COTELLE ; Jean-Yves DECOCK ; Francis DELABY ; Aurélie LEVEQUE ; René THIEBAUT.

Vote pour 1 : Isabelle DUBUT.

La Délibération est refusée à la majorité des suffrages exprimés.

Contrats d'assurances CNP :

Madame le maire annonce que la CNRACL est une assurance pour les titulaires à temps complet. L'IRCANTEC pour les autres. Monsieur Thibaut HULLAERT regrette de ne pas savoir, avant la réunion, sur quoi il faut prendre une décision, avoir les contrats à lire ce n'est pas suffisant. Madame le Maire l'informe que c'est une reconduction annuelle des contrats. Monsieur Claude BONDUELLE regrette de n'apprendre que maintenant que ce sont des reconductions ; Mais aussi de ne pas connaître le montant de ces reconductions, et qu'il n'y ait pas eu de mise en concurrence.

Madame le Maire déclare qu'elle est incapable de dire combien cela coûte. Elle propose de conserver ces contrats pour une année et de voir cela pour l'année prochaine.

Vote contre 4 : Claude BONDUELLE ; Antonio PREVOST ; Hélène ROHAUT ; Angélique SAINNEVILLE.

Vote abstention 6 : Jean-Yves DECOCK ; Thibaut HULLAERT ; Martine LANGLOIS ; Françoise LEMARCHAND ; Aurélie LEVEQUE ; René THIEBAUT.

CR

Vote pour 5 : Servane CARON ; Cynthia COTELLE ; Francis DELABY ; Isabelle DUBUT ; Gérald LAQUERRIERE.

La délibération est acceptée à la majorité des suffrages exprimés.

Subvention voyage collège (5 élèves) :

Madame le Maire indique que le collège avait demandé une subvention pour cinq élèves. Elle envisageait vingt euros par élève. Monsieur Claude BONDUELLE signale l'iniquité entre les associations, toutes les autres ayant obligatoirement fourni une demande en bonne et due forme pour obtenir leur subvention. Madame Hélène ROHAUT souligne également que, discuté en réunion d'adjoints, il était judicieux d'établir un barème. Plusieurs conseillers municipaux relèvent l'ambiguïté de la demande avec les mots : subvention, don ou participation. Monsieur Thibaut HULLAERT trouve dommageable un vote et l'attribution d'une subvention après que le voyage ait été payé. Il révèle que : Le voyage a coûté 6612€ sans connaître le nombre de bénéficiaire ; Le budget du collège se décompose comme suit : Les participants 5184€ ; subvention du département de 168€ ; subvention du FSE de 560€.

Madame le Maire soumet au vote cette demande en proposant 100€ au total pour les 5 enfants.

Vote contre 2 : Claude BONDUELLE ; Hélène ROHAUT

Vote abstention 7 : Francis DELABY ; Thibaut HULLAERT ; Martine LANGLOIS ; Françoise LEMARCHAND ; Aurélie LEVEQUE ; Angélique SAINNEVILLE ; René THIEBAUT.

Vote pour 6 : Servane CARON ; Cynthia COTELLE ; Jean-Yves DECOCK ; Isabelle DUBUT ; Gérald LAQUERRIERE ; Antonio PREVOST.

La délibération est acceptée à la majorité des suffrages exprimés.

Recensement de la population 2023 : le coordinateur communal / création de 3 postes d'agents recenseurs – Dotation recensement / versement de l'indemnité.

Madame le Maire indique que ce point à l'ordre du jour est une information pour les Conseillers municipaux. Le coordinateur communale sera Madame Virginie FASQUEL. Les agents recenseurs seraient Monsieur Vincent VIGUOINE, Madame Carole CORTES, le troisième agent recenseur n'est pas encore nommé. Néanmoins, elle évoque le nom de Monsieur Gérard LINSTRUSEUR. Elle indique que les 2669€ de la dotation seront reversés aux agents prévus à cet effet.

Madame Hélène ROHAUT rappelle que l'on ne peut pas être rémunéré deux fois, et sur la dotation et sur le temps de travail. Madame le Maire averti que les formations se feront pendant le temps de travail ; Le recensement se fera en dehors du temps de travail avec une certaine tolérance parfois sauf pour Madame Virginie FASQUEL. Madame Hélène ROHAUT rappelle que ce sujet a été abordé en réunion d'adjoints et que d'autres personnes plus nécessiteuses financièrement auraient pu bénéficier de ce travail rémunéré. Madame le Maire mentionne qu'il faut des gens compétents. Monsieur Claude BONDUELLE rétorque que l'on peut être à la recherche d'emploi et être compétent. Madame le Maire insiste sur le fait que les agents recenseurs doivent être compétents ;

Elle apprend aux Conseillers municipaux qu'il faut voter une délibération pour accepter cette dotation. Monsieur Claude BONDUELLE s'oppose à un vote qui, une fois de plus, n'est pas indiqué à l'ordre du jour. Il rappelle néanmoins que l'indemnité de ces agents est fixée librement, qu'elle peut être inférieure, supérieure ou égale à la dotation et qu'une délibération sera nécessaire pour établir ce niveau de rémunération. Madame le Maire souhaite le vote pour cette délibération. Monsieur Claude BONDUELLE s'oppose à cette proposition qui, encore une fois, n'est pas préparée ni indiquée à l'ordre du jour.

Aucun vote n'est établi.

Parc « éolien » sur la commune de LAVERRIERE

Madame le Maire présente l'information, elle ne se sent pas trop concernée, car trop loin de la commune. Monsieur René THIEBAUT évoque la solidarité entre les communes. Madame Hélène ROHAUT indique que le maire directement concerné est favorable à ce projet. Monsieur Jean-Yves

DECOCK s'exprime aussi sur l'importance de la solidarité. **Madame le Maire répondra à la Région des Hauts-de-France qu'elle n'a pas d'avis ni d'opposition sur la question.**

Monsieur Thibaut HULLAERT demande que, pour les prochains conseils municipaux, soit indiqué sur l'ordre du jour de la convocation s'il s'agit d'une délibération ou autre.

Comptabilité

- Décisions modificatives (poteau incendie – redevance modernisation des réseaux)

Pour le poteau incendie :

Madame le Maire indique que la création du poteau incendie n'était pas prévue au budget initial et qu'il faut une décision modificative pour créer l'opération permettant de payer les 3840€ de ce poteau. Monsieur Claude BONDUELLE fait remarquer qu'un des comptes d'imputation n'est pas le bon puisque est mentionné deux fois le compte 21568 ce qui ne peut pas être possible ; Il constate donc, que la délibération n'est pas bonne et que, de ce fait, la trésorerie refusera encore une fois de payer ; La facture n'a pas été payée en avril, nous avons également déjà reçu un rappel et donc cette facture traîne à être payée ; Il craint les intérêts moratoires. Madame Servane CARON demande à Monsieur Claude BONDUELLE depuis quand il a vu cette erreur, il rétorque que c'est depuis que les documents ont été mis à disposition des Conseillers Municipaux et qu'il était trop tard pour les changer. Madame Hélène ROHAUT relève que cela allait mieux au début parce que Monsieur Claude BONDUELLE avait accès au secrétariat et qu'il pouvait rectifier les erreurs en amont, ce qui n'est plus le cas maintenant. Une erreur dactylographique est évoquée par Madame le Maire.

Avec accord de la majorité des membres du Conseil Municipal, Madame le Maire, met au vote cette délibération en indiquant qu'elle informera le dit Conseil des modifications apportées.

Vote abstention : Hélène ROHAUT.

Vote pour : Claude BONDUELLE ; Servane CARON ; Cynthia COTELLE ; Jean-Yves DECOCK ; Francis DELABY ; Isabelle DUBUT ; Thibaut HULLAERT ; Martine LANGLOIS ; Gérald LAQUERRIERE ; Françoise LAMARCHAND ; Aurélie LEVEQUE ; Antonio PREVOST ; Angélique SAINNEVILLE ; René THIEBAUT.

Pour la redevance modernisation des réseaux :

Madame le Maire explique qu'il faut reverser à l'agence de l'eau la subvention que nous avons reçue à la commune. Monsieur Claude BONDUELLE obtient des éclaircissements sur les propos tenus par Madame le Maire, à savoir que c'est l'assainissement qui perçoit la redevance et c'est la commune qui reverse la somme à l'agence de l'eau. Madame le Maire acquiesce. Après conseil du personnel communal présent, Madame le Maire rectifie ses propos : L'ensemble concerne l'assainissement. Monsieur Claude BONDUELLE regrette que de nombreuses dépenses d'assainissement soient prises sur le budget communal, alors que l'assainissement à beaucoup d'argent et qu'il partira au 01/01/2026 à la CCPV avec la station. Madame le Maire rectifiera cela sur le prochain budget primitif. Elle constate qu'il n'y a pas de délibération présentée, et donc il n'y a pas de vote.

Ce projet de délibération est rejeté.

Non-valeur budget commune et assainissement :

Monsieur Claude BONDUELLE signale que ce projet de délibération est comme la précédente. Il indique que deux délibérations devraient être faites et distinctes pour la commune (229,73€) et pour l'assainissement (710,55€). Madame le Maire propose néanmoins de délibérer en établissant en remplacement deux nouvelles délibérations. Madame Cynthia COTELLE relève que ce ne peut pas être des factures d'assainissement impayées puisque l'on ne reçoit plus de facture à ce sujet. Monsieur Claude BONDUELLE précise, qu'effectivement, qu'après 2019 il n'y a plus eu d'émission de factures. Madame le Maire annonce que cela va arriver et que le problème vient de la trésorerie. Monsieur Claude BONDUELLE conteste fermement cette dernière affirmation.

Pour ce Conseil Municipal, Madame le Maire abandonne cette délibération.

Création de deux nouvelles commissions (associations et marché local)

CR

Madame le Maire indique que quelques membres du Conseil ont souhaité ces créations. Elle demande qui a l'intention d'y être bénévole.

- Commission Associations : Madame le Maire rappelle qu'elle est d'office présidente des commissions et demande qui est intéressé pour cette commission. Les intentions concernent : Angélique SAINNEVILLE ; Claude BONDUELLE ; Hélène ROHAUT ; Cynthia COTELLE ; Antonio PREVOST ; Jean-Yves DECOCK ; Françoise LEMARCHAND.

- Commission du marché local : Madame le Maire fait la même proposition que précédemment. Les intentions concernent : Angélique SAINNEVILLE ; Claude BONDUELLE ; Hélène ROHAUT ; Cynthia COTELLE ; Antonio PREVOST ; Françoise LEMARCHAND.

Formation des élus :

Madame le Maire indique qu'il faut délibérer pour définir le pourcentage octroyé pour cela (entre 2 et 20 % du montant des indemnités théoriques de fonction), sachant que l'on peut toujours abonder ce compte. Elle rappelle que cela a déjà été voté dans un Conseil municipal précédent. Monsieur Claude BONDUELLE souligne que dans ce projet de délibération, à la rubrique des documents à fournir, est mentionné « etc. ». Il indique que la liste doit être exhaustive. Madame le Maire assure rayer ce mot « etc. » dans la délibération. Tous les Conseillers municipaux sont d'accord à propos de cette suppression. Madame le maire mentionne qu'il existe des formations gratuites à l'UMO. Cinq personnes seraient intéressées par une formation. N'étant qu'un projet de délibération ultérieure, seul le pourcentage défini par la majorité des Conseillers Municipaux est indiqué à 10 %.

Le projet étant complet, la délibération sera présentée ultérieurement.

Questions diverses

Madame le Maire présente ses questions diverses :

- Monsieur Erwan DIAS est agent technique en CDD du 15/11/2022 au 28/02/2023 . Il remplace Messieurs François OVIEVE et Brandon LANGLAIS.

- L'éclairage public a son intensité déjà réduite. Les armoires de commande n'étant pas encore changées, le réglage n'est guère possible actuellement. Par contre, elle demandera l'avis des habitants pour connaître les horaires de coupure de lumière souhaités. Soit : Pour ou contre l'éclairage des rues la nuit ; ou de 23h00 à 04h00 ; ou de 23h30 à 05h00 ; ou encore de 22h00 à 05h00. Il sera proposé aux usagers de présenter un éventuel autre avis. Monsieur Thibaut HULLAERT souhaiterait connaître l'impact financier et énergétique que nous pourrions obtenir suivant les changements.

- Un lave-linge a été acheté, un réfrigérateur doit arriver. Monsieur Claude BONDUELLE demande qui fera le branchement car Monsieur Erwan DIAS remplace déjà deux personnes. Madame le Maire confirme qu'un plombier installera ce lave-linge et une douche pour le personnel.

- Madame le Maire évoque l'abatage des marronniers. Monsieur Gérard LAQUERRIERE propose de les élaguer fortement. Monsieur René THIEBAUT affirme que les arbres abattus au cimetière doivent être remplacés tout comme ceux évoqués ici. Onze personnes étant pour l'abatage de ces arbres, il est décidé de procéder à cela.

- Madame le Maire présente une invitation, de la société d'histoire du pays de Bray, indiquant une conférence de presse le mercredi 07 décembre 2022 au château de Brémontier en Seine-Maritime, à laquelle nous sommes invités.

- Le véhicule pour le personnel technique doit arriver le 28 avril. Monsieur Jean-Yves DECOCK détail le matériel.

- Madame le Maire s'exprime sur le marquage au sol pour les passages piétons et pour les STOP.

- Madame le Maire a demandé des devis pour ajouter des cases au jardin des souvenirs car il n'y a pratiquement plus de place disponible dans l'actuel. Madame Hélène ROHAUT dit qu'il faudrait soumettre ce projet à la commission cimetière. Madame le Maire assure que cela sera fait. Monsieur René THIEBAUT souhaite que la commission fasse la visite de ce lieu pour constater les travaux à effectuer.

CB

- Monsieur Claude BONDUELLE indique que le budget doit être mis à disposition du public en mairie. Cette information doit être signalée. Il propose que cela soit mentionné sur le site internet de la commune.
- Monsieur Claude BONDUELLE regrette que la convocation du Conseil Municipal de ce soir, pour le public, n'ait pas été affichée à l'extérieur de la mairie, ni sur le site Internet communal.
- Monsieur Claude BONDUELLE évoque les arrêtés municipaux qui n'avancent pas et sont toujours caducs, cela depuis que Madame le Maire lui ait demandé de laisser les secrétaires tranquilles. Il soulève les problèmes de « Visas », qui comportent des références juridiques obsolètes ; Des « considérants » qui sont facilement discutables ; et des références d'emplacement de signalisation invraisemblables. Il signale que c'est la troisième ou quatrième fois qu'ils sont réécrits suite à ses réserves. Madame le Maire dit que les arrêtés seront revus mais elle pense qu'ils ne sont pas tous obsolètes, Monsieur Claude BONDUELLE avance le contraire. Madame le Maire dit que : « *Si tous les détails sont mis, cela ne va pas, si on en met de trop ce n'est pas les bons, c'est un peu compliqué* ».
- Monsieur Claude BONDUELLE demande aux noms de trois adjoints, Mesdames Hélène ROHAUT, Angélique SAINNEVILLE et lui-même où en sont les demandes pour leur carte d'identité d'élu. Madame le Maire affirme que tout le monde a été inscrit le 06 mars 2022 par le secrétariat.
- Monsieur Claude BONDUELLE souhaite avoir l'avis des Conseillers Municipaux sur le port de l'écharpe aux cérémonies officielles par la maire. Madame le Maire rétorque qu'elle ne porte pas l'écharpe pour le 14 juillet et autres, contrairement aux mariages et aux baptêmes. Monsieur Claude BONDUELLE évoque l'article D2122-4 du CGCT : « *Les maires portent l'écharpe tricolore ...* », il précise que les journées commémoratives, où ce signe distinctif est obligatoire dans les cérémonies publiques, sont répertoriées. Madame le Maire indique avoir effectué ses recherches et elle a vu des règlements contraires.
- Monsieur Claude BONDUELLE soulève également l'absence de la commission des impôts locaux, qui doit être établie dans les deux mois suivants l'élection, qui n'est toujours pas établie. Madame le Maire dit qu'elle sera refaite. Monsieur Claude BONDUELLE demande que soit également refait le Règlement Intérieur qui n'est plus valable. Madame le Maire note pareillement cela.
- Monsieur Claude BONDUELLE souhaite que soit fait des formations pour le personnel, il évoque en exemple Monsieur Jean-Luc DELABY qui travaille aussi en station d'épuration, endroit dangereux, et qu'il n'a jamais bénéficié de formation. Il n'a eu qu'un vaccin pour y intervenir.
- Monsieur Claude BONDUELLE demande aussi des informations sur le devenir des licences IV, pour les débits de boisson sur la commune, dont celle de la Chine (*Les mots, ici entre ces parenthèses, n'ont pas été prononcés mais ajoutés dans ce PV du nom officiel du débit de boissons pour mieux situer le lieu : « la Canebière »*). Madame le Maire note cette demande pour se renseigner. Monsieur Claude BONDUELLE conteste cette réponse puisqu'elle l'a accordée à la commune d'AUCHY LA MONTAGNE. Réponse de Madame le Maire : « Qui te l'a dit », « Ha oui, il y a un truc ». Monsieur Claude BONDUELLE affirme que ce n'est pas la peine qu'elle cherche puisque cette licence elle l'a laissé partir sur la commune précitée sans en parler avec le Conseil Municipal, et que de ce fait nous n'avons plus qu'une seule licence sur la commune. Elle avance que nous en demanderons une s'il le faut. Monsieur Claude BONDUELLE affirme que cela n'est pas possible.
- Monsieur Claude BONDUELLE demande l'avancée sur le dossier HENNEQUIN. Madame le Maire indique qu'elle attend qu'ils remboursent ce que la commune avait payée et que le dossier est dans les mains d'un avocat. Monsieur Claude BONDUELLE mentionne qu'Intermarché a relevé une incohérence entre la cession du fond et une location de bail. Il demande également si la commune a reçu une lettre RAR annonçant que ce commerce est arrêté, la réponse de Madame le Maire est : « *certainement oui* ». Monsieur Claude BONDUELLE souligne qu'il s'agit de 30 000 euros. Réponse : « *On va être remboursé* ».
- Monsieur Claude BONDUELLE demande l'avancée pour la vente de terrains communaux. Madame le Maire indique qu'elle ne s'en est pas encore occupée. Il demande si un courrier n'a pas été fait en juillet à Monsieur DEVULDER, réponse : « *Non* ».

CR


- Monsieur Claude BONDUELLE demande l'état d'avancement de la procédure DAVEAUX. Réponse : « rien ».
- Monsieur Claude BONDUELLE rappelle la demande pour la verbalisation électronique « YPOK » et la formation des ASVP : Respectivement les réponses sont : « *C'est en attente, et, c'est en cours* ».
- Monsieur Claude BONDUELLE demande pour obtenir une copie du zonage d'assainissement qui est mentionné au PLU communal, et approuvé le 02 mars 2001 après enquête publique, car ce dossier n'a pas été retrouvé en mairie. Madame le Maire va se renseigner.
- Monsieur Claude BONDUELLE évoque les agendas communaux. Monsieur Jean-Yves DECOCK répond qu'il n'a pas eu de retour pour cela, malgré ses relances.
- Monsieur Claude BONDUELLE rappelle le problème de clôture qui doit être installée entre le presbytère, que l'on veut vendre, et le diocèse qui doit effectuer cet aménagement. Il souhaite que cela soit fait pour ne pas attendre le moment de la vente. Madame le Maire va les contacter à nouveau.
- Monsieur Claude BONDUELLE évoque les regrets des trois adjoints mentionnés précédemment de ne pas avoir été avisés lors de l'explosion et sinistre de deux maisons. Madame le Maire indique que toutes les démarches ont été faites dans la plus grande urgence. Madame Hélène ROHAUT signale ce manque de communication. Madame le Maire est d'accord, mais elle mentionne que tout le monde avait l'information avec les réseaux sociaux, affirmation soutenue par divers Conseillers Municipaux.
- Monsieur Claude BONDUELLE demande où en est l'action concernant un ancien employé communal, Monsieur Emilien WAVRIN, qui doit une demi-journée de travail à la commune. Réponse de Madame le Maire : « rien ».
- Monsieur Claude BONDUELLE demande si des agents communaux peuvent avoir des avances sur salaire s'ils en font la demande. Madame le Maire indique qu'il n'y a eu qu'une seule demande et qu'elle l'a refusée.
- Monsieur Claude BONDUELLE questionne sur la rupture conventionnelle avec Madame Cynthia LAIGNIER, il demande l'état d'avancement de cette procédure. La réponse est : « c'est en route, mais elle (*Madame Cynthia LAIGNIER*) arrêtera. Je vous tiendrai au courant ».
- Monsieur Claude BONDUELLE indique que des travaux importants seront rapidement à prévoir à la station d'épuration.
- Madame Servane CARON indique que ce Conseil Municipal ressemble à un règlement de compte et que cela est très lourd pour elle. Elle est intervenue à plusieurs reprises au cours de cette réunion en tenant, au minimum, des propos similaires et même occasionnellement plus acerbe.
- Madame Cynthia COTELLE demande s'il est possible d'installer un panneau « Attention enfants » dans le lotissement de la gare. Madame le Maire répond que la commission voirie peut voir cela.

Madame le Maire annonce que la séance du Conseil Municipal est levée car il est 22 heures.

Monsieur Claude BONDUELLE indique regretter cette fin prématurée car il souhaitait évoquer la sécurité des enfants à l'école avec l'ascenseur. Madame le Maire rétorque qu'il y aura un prochain conseil.

Fin des débats.

Le Secrétaire



Le Président

CB